

M. PARIZEAU: Le document présenté par le gouvernement fédéral aux négociations constitutionnelles et les propositions d'amendements qui l'accompagnent ont été décriés par passablement d'observateurs, depuis quelques semaines, comme une sonnette d'alarme pavé dans la marre, d'énorme intrusion, de considérations relativement très nouvelles dans le processus constitutionnel, mais susceptibles d'avoir des conséquences majeures. Comme le disait mon collègue de Louis-Hébert, il y a eu une levée de boucliers de la plupart des provinces canadiennes et je pense qu'on peut se rendre compte qu'une telle levée de boucliers a eu lieu.

Pour expliquer les implications à la fois du document et des amendements, il faut permettre de mieux connaître le contexte dans lequel ils ont été élaborés.

Certains ont dit que c'était une mauvaise idée. Il ne faut pas en faire trop. D'années, parmi les pays développés, on n'est pas au deuxième rang. Il n'y a pas de compte que, d'année en année, on n'y est pas tout à fait. On ne comprend pas qu'il y ait une telle dégradation du fonctionnement d'autres pays. C'est une erreur pour les provinces. C'est une erreur et c'est le gouvernement qui a fait la même façon que ce serait. Les politiques sont bonnes, ce sont des politiques économiques canadiennes. Si on ne le fait pas, le Président, j'ai eu l'impression que, au Canada, depuis 1982, on se neutralise les uns les autres, ce qui est particulièrement à l'aise pour commenter ce phénomène.

A cause de zones grises dans la constitution, à cause d'habitudes qui se sont prises, à cause d'interprétations qui ont été données à certains pouvoirs, les gouvernements au Canada se sont trouvés placés dans la situation ou bien de s'engager dans des voies absolument discordantes ou bien de se neutraliser les uns les autres.

INTERVENTIONS DE M. JACQUES PARIZEAU LORS DES SEANCES DES
14 ET 15 AOUT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DU QUEBEC
SUR LES NEGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES.

Le 14 août 1980

M. PARIZEAU: Le document présenté par le gouvernement fédéral aux négociations constitutionnelles et les propositions d'amendements qui l'accompagnent ont été considérés par passablement d'observateurs, depuis quelques semaines, comme une sorte de pavé dans la marre, d'énorme intrusion, de considérations relativement très nouvelles dans le processus constitutionnel, mais susceptibles d'avoir des conséquences économiques majeures. Comme le disait mon collègue de Louis-Hébert, il y a eu une levée de boucliers de la plupart des provinces canadiennes et je pense qu'on peut se rendre compte pourquoi une telle levée de boucliers a eu lieu.

Pour expliquer les implications à la fois du document et des amendements, on me permettra de remonter un peu en arrière. Il est parfaitement connu, et déjà depuis un certain temps, que l'économie du Canada ne va pas très bien. Il ne faut pas être grand clerc pour se rendre compte que, il y a une vingtaine d'années, parmi les pays industriels du monde, le Canada était, en termes de niveau de vie, au deuxième rang. Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc non plus pour se rendre compte que, d'année en année, depuis ce temps, nous tombons graduellement vers le dixième, on n'y est pas tout à fait rendu mais on en n'est pas loin. Cela seulement devrait faire comprendre qu'il y a dans le fonctionnement de l'économie canadienne, par rapport au fonctionnement d'autres économies, quelque chose qui ne va pas. Ce serait un exercice futile pour les provinces de dire: Nous sommes blancs, nous ne portons aucune responsabilité et c'est le gouvernement fédéral qui, seul, est responsable de ce glissement. De la même façon que ce serait tout aussi futile pour le gouvernement fédéral de dire: Nos politiques sont bonnes, ce sont les provinces qui entravent le développement normal de l'économie canadienne. Si c'était aussi simple que ça, ça se saurait.

En fait, bien avant de faire de la politique, M. le Président, j'ai eu l'occasion de dénoncer assez souvent cette espèce de système par lequel, au Canada, depuis nombre d'années, on a amené les gouvernements à être en mesure de se neutraliser les uns les autres; je me sens donc particulièrement à l'aise pour commenter ce phénomène.

A cause de zones grises dans la constitution, à cause d'habitudes qui se sont prises, à cause d'interprétations qui ont été données à certains pouvoirs, les gouvernements au Canada se sont trouvés placés dans la situation ou bien de s'engager dans des voies absolument discordantes ou bien de se neutraliser les uns les autres.

Je ^{ne} voudrais leur donner qu'un exemple qui est le plus beau que je n'ai jamais vu ^{me} dans le sens que les médecins parlent d'un beau cas de cancer ^{alors fut} qui a été la grande querelle des satellites il y a maintenant treize ans ^{par} le gouvernement de Québec négociait avec le gouvernement français et par son intermédiaire, avec les Allemands et les Russes ^{aux mêmes} de Duplessis, alors que le gouvernement fédéral négociait ^{ait} avec les Américains et par le truchement des Américains avec les Britanniques et les Japonnais, les deux gouvernements voulant envoyer des satellites de communications en l'air. Quand ça se passe dans le même pays, des choses pareilles, il y a manifestement quelque chose qui ne va pas.

Il est évident que beaucoup de ces problèmes-là sont des problèmes d'administration de l'économie, d'organisation de l'économie canadienne. Je comprends qu'on veuille à l'occasion d'une révision constitutionnelle vouloir réviser la constitution elle-même, mais il ne ^{faut} ~~fait~~ pas se faire d'illusion. Ce n'est pas par la constitution seulement qu'on va faire en sorte que l'agencement des gouvernements ^{les uns} par rapport aux autres, la coordination et l'harmonisation de leurs politiques vont être réalisées.

Pour bien se comprendre ici, nous sommes dans la situation d'une compagnie qui ferait des déficits croissants, dont les administrateurs se battent entre eux et quelqu'un trouverait la solution: amendons la charte de la compagnie. Je ne dis pas que la charte de la compagnie n'est peut-être pas responsable de certaines choses, ~~de ce qui se passe~~, mais fondamentalement, ce serait vraiment étonnant qu'un seul changement à la charte puisse régler le problème.

Néanmoins, puisque nous sommes effectivement dans une phase de révision de la constitution, il faut quand même rendre à la constitution ce qu'elle doit donner, l'examiner, voir dans quelle mesure effectivement elle peut être améliorée dans le sens d'une amélioration de la performance de l'économie canadienne. [Or, le document fédéral sur les pouvoirs économiques centre essentiellement ses préoccupations sur le marché canadien. Il nous présente à cet égard une sorte de contraste, là encore très blanc et noir, entre une situation idyllique qui existerait dans un certain nombre d'autres fédérations et la fédération canadienne qui, elle, serait marquée par toute espèce de fragmentation, de discrimination ou de balkanisation. A cet égard, on se trouve dans une situation un peu ridicule de voir, par exemple, le marché commun des Etats-Unis ^{fut} nous est résumé en une page et quart et marqué au sceau d'une admirable circulation des personnes, des capitaux ou des produits, ~~rien sûr~~ par contraste avec la situation canadienne qui serait très différente.

La situation est encore plus idyllique en Allemagne puisque la description de la situation allemande tient en une demi-page. Il est évident que là, il s'agit d'une opération de conditionnement dont il faut quand même comprendre les conséquences. Venir nous parler de la libre circulation aux Etats-Unis, des personnes ^{ici} et je reviens sur certaines choses qui ont été dites aujourd'hui, M. le Président. Est-ce qu'on sait qu'aux Etats-Unis, dans chaque Etat, il y a un Board of Physicians qui fait ~~qu'ils font~~ passer des examens à tout médecin qui vient ~~de~~ d'un autre Etat pour pratiquer dans l'Etat en question? Si vous venez de l'Illinois et que vous voulez pratiquer la médecine dans l'Etat de New York, il faut passer par le Board. On ne nous dit pas ça dans les documents, on dénonce ce qui se passe au Canada en disant: c'est affreux, c'est épouvantable. On ne dit pas qu'aux Etats-Unis c'est la même chose. On ne nous dit pas que, toujours aux Etats-Unis, touchant encore les personnes, la plupart des Etats font passer des examens aux infirmières quand ^{l'une d'elles/ celle} ~~une infirmière~~ veut travailler d'un Etat à un autre. Cela existe là-bas aussi. Et personne n'a l'air de passer par des affres telles qu'il ^{faute} ~~fall~~ changer ou enlever des pouvoirs à tous les Etats pour éviter des choses pareilles.

J'aurai l'occasion de revenir longuement tout à l'heure sur des choses comme la politique d'achat. Aux Etats-Unis, bien sûr, dans le document fédéral, on ne nous dit pas que ça existe. Je ^{me} voudrais en donner qu'un seul exemple, on pourrait en donner des milliers. Est-ce qu'on sait ^{qu'il y a} ~~que~~ l'aéroport Kennedy, par exemple, ^{qui} relève de la ville de New York, ~~et que, mettons~~ ^{entrepreneur} un ~~contracteur~~ du Maryland qui voudrait travailler ~~à l'aéroport Kennedy~~ doit avoir l'autorisation? Qu'un transporteur, ^{dont le} ~~son~~ siège social serait dans l'Etat de Maryland, ne peut pas ^{l'y faire?} ~~opérer~~ à Kennedy?

Comme d'habitude on se livre, à travers ce document fédéral, à l'exercice très canadien qui consiste à se donner à ^{soi} nous-même des coups de pied au derrière, à partir du principe que manifestement nous devons être les pires des pires. J'aurais souhaité qu'on ait une vue un peu plus balancée, d'une part, du Canada, et du reste de l'humanité, d'autre part. Il est évident, cependant, M. le Président, et je reconnais qu'il est difficile de résumer en deux pages et quart le reste de l'humanité.

Il reste, néanmoins, ^{le} ~~au~~ dernier cas que je tiendrais à souligner, parce qu'il est intéressant. Est-ce qu'on nous a dit à quel point au Québec il était dangereux, dommageable, condamnable d'intervenir par voie législative dans le cas du crédit foncier, parce

qu'une société de la Nouvelle-Ecosse voulait en prendre le contrôle? Est-ce que je peux rappeler qu'aux Etats-Unis, il y a des Etats qui permettent aux banques d'avoir un nombre illimité de succursales dans l'Etat ou dans les autres, si ça leur plaît? Que d'autres Etats américains limitent l'implantation de succursales à l'Etat seulement? Que d'autres Etats limitent l'implantation de succursales à la ville où le ^{siège} ~~siège~~ ^{principal} ~~chef~~ est établi et que certains Etats interdisent aux banques d'avoir des succursales?

Nous, intervenir par voie législative pour empêcher une prise de contrôle par un établissement financier d'une autre province? Nous avons tort. Aux Etats-Unis, ça se fait tous les jours. L'idée fondamentale du document fédéral, c'est une idée qui est au fond une sorte de petit schéma tiré des thèses de Ricardo, qui ^{est} ~~était~~ un économiste du début du XIXe siècle, un petit modèle charmant, basé sur des échanges de textiles anglais et de portos portugais, ce genre de petit schéma qui enchantait notre jeunesse.

C'est-à-dire que plus le marché est grand, plus le surplus est élevé et ce surplus économique permet à tout le monde de mieux vivre. Cette argumentation n'est pas nouvelle. Encore une fois, c'est basé sur Ricardo, sur ses "Principles of Economics", mais seulement sur la première partie du chapitre. Dans la deuxième partie du chapitre, il change ses hypothèses et donc ses conclusions. Mais, enfin, nous avons tous baigné dans ce genre de raisonnement un peu simple et je n'ai jamais compris, moi, personnellement pourquoi on voulait s'arrêter au Canada. Si plus le marché est grand, plus le surplus est élevé, plus les gens vivent bien, pourquoi le diable ne sommes-nous pas Nord-Américains purement et simplement? Ce serait beaucoup plus grand d'être Américains. Le surplus serait beaucoup plus gros d'être Américains. Nous vivrions tous bien, mieux, d'être Américains. Pourquoi le diable s'arrêter à la frontière canadienne?

Il n'en reste pas moins qu'à partir du moment où on accepte un schéma aussi simple que ça, la conclusion est très claire. Tout ce qui freine la libre circulation des produits, des personnes et des capitaux dans le marché qu'on a défini doit être aboli au complet. Cela s'appelle de la discrimination et la discrimination est une source de ~~de~~ ^{de} pauvreté. La discrimination fractionne le marché. Elle réduit le surplus, donc elle réduit le ^{revenu} ~~revenu~~. Comme logique, à la condition d'accepter le petit modèle qui enchantait notre jeunesse, c'est impeccable. C'est de là qu'on tire ces amendements aux articles 121 et 91, de façon à donner au gouvernement fédéral les pouvoirs nécessaires pour éliminer toutes ces formes dites de discrimination.

Il faut bien comprendre qu'en pratique, ^{les} ~~ces~~ amendements proposés impliquent que toute intervention de nature économique par un gouvernement de province deviendrait condamnable. ^{Je dis} ~~Il est~~ à peu près tout ^à parce que, par définition, quand une province favorise quelque chose sur son territoire, elle ne favorise pas le territoire de la province voisine, comme dirait M. de la Palisse. C'est inévitable que si vous êtes Québécois, vous discriminez en faveur de ce qui se fait au Québec par opposition à ce qui se fait en Ontario et vice-versa, d'ailleurs.

Une subvention donnée par un gouvernement de Québec à une entreprise qui veut se développer ici est, en un certain sens, une discrimination puisque l'entreprise qui voudrait s'établir à côté, de l'autre côté de la frontière n'aura pas accès à cette subvention si c'est le gouvernement du Québec qui la donne, cette subvention. Evidemment, si c'est le gouvernement fédéral, c'est autre chose. On disait autrefois, M.le Président, qu'il y avait du mauvais patronage et du bon patronage. Il est clair dans le document fédéral qu'il y a de la mauvaise discrimination et de la bonne discrimination. La mauvaise discrimination, c'est celle faite par les provinces. La bonne discrimination, c'est celle ^{faite} ~~par~~ le gouvernement fédéral. Ces subventions seraient présumément disponibles pour les entreprises où qu'elles s'installent au Canada ou où que le gouvernement fédéral veuille les installer. Il est évident qu'un gouvernement provincial, ^{qui} ~~qui~~ distribue des subventions aux entreprises qui s'établissent sur son sol, dans cette philosophie, fait de la discrimination à l'égard des autres provinces. [Cela va tellement loin, cette conception des choses, que j'aimerais faire remarquer que le troisième paragraphe de l'article 121 proposé indique que le paragraphe 1, qui abolirait toutes les formes de discrimination, n'invalide pas les principes de développement régional, dit l'amendement, consacrés par le Parlement, c'est-à-dire le Parlement fédéral, et les corps législatifs des provinces. C'est ce que dit l'article 121.3. Cherchez maintenant les notes explicatives de 121.3. Les notes explicatives ne mentionnent que le rôle du Parlement fédéral à cet effet. Dans les notes explicatives, on n'est pas capable de trouver un rôle quelconque aux provinces. Le paragraphe 3 parle des provinces. A l'article 121, les notes explicatives sont forcément muettes.

Il s'agit, évidemment, de quelque chose de très sérieux dans la mesure où ce serait susceptible de remettre en cause toute espèce de fonction provinciale souvent assumée depuis fort longtemps dans des domaines aussi différents que le travail, l'agriculture, la fiscalité, le développement industriel et commercial. C'est un document qui ^{va fort} ~~porte~~ loin. On comprendra, M. le Président, que ce document nous a laissé un certain choc et que, constatant que le gouvernement fédéral s'embarquait dans une vaste opération de publicité à l'occasion de ces négociations constitutionnelles, nous ayons été amenés à décider de faire la même chose. Il ne faudra donc pas s'étonner de constater dans les jours qui viennent que le gouvernement du Québec, à l'instar d'ailleurs, je crois, du gouvernement de la Colombie-Britannique, va s'engager, lui aussi, dans une campagne publicitaire parce que les enjeux dont on parle à l'heure actuelle sont importants et importants pour des années à venir.

Mais revenons au document fédéral lui-même. Je voudrais essayer ici d'en présenter une critique sur un certain nombre de choses qui me paraissent importantes. D'abord, cette fameuse thèse du surplus. Est-ce aussi clair que cela? Le surplus, c'est vrai qu'il existe sur certaines choses. Construire une usine de moteurs, à notre époque, qui ne sort pas un million de moteurs par année sera une usine inefficace qui aura des coûts de production trop élevés et, à supposer qu'elle soit protégée, des prix trop élevés. Il est évident qu'il y a là des économies d'échelle considérables et que, si on imaginait que chaque province canadienne construise son usine de moteurs, tout ce que cela voudrait dire, c'est que le prix des moteurs serait très élevé et que le consommateur paierait inévitablement pour cette espèce de gaspillage. A l'opposé, cependant, y a-t-il des économies d'échelle de ce genre dans une usine de balais? Mais non! Passé un certain nombre de grosses de balais, on a atteint à peu près les coûts minimum et que l'usine de balais soit à Toronto ou qu'elle soit en Nouvelle-Ecosse, cela ne représente pas un degré d'inefficacité quelconque pour l'économie canadienne. Je comprends que je prends des exemples absolument extrêmes ici, mais il faut comprendre qu'effectivement, dans certains types d'industries, il peut y avoir des gaspillages considérables de ne pas produire à une taille optimale, alors qu'au contraire, dans une foule d'autres industries, ce n'est pas le cas. On comprend très bien, dans ces conditions, que les provinces préfèrent susciter sur leur territoire des entreprises qui ne sont pas anti-économiques plutôt que d'avoir sur leur territoire la satisfaction de savoir qu'elles peuvent tirer des montants considérables d'assurance-chômage.

C'est un choix: le balai ou l'assurance-chômage. Considérer que les provinces qui choisissent le balai sont nécessairement de mauvais Canadiens, ce n'est pas vrai, et il n'y a pas une thèse de surplus qui peut défendre cela.

D'autre part, on sait très bien que l'Ontario a développé avec les années une sorte de prépondérance industrielle majeure et on sait très bien que l'industrie a tendance à être attirée vers l'industrie. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner non plus que certaines provinces, constatant cette espèce d'attraction inévitable qui fait cet effet de boule de neige, si on veut, qui fait que l'avance industrielle qu'on a gagnée a tendance à se consolider d'elle-même, cherchent non pas tellement à lutter contre ce phénomène - parce que c'est extrêmement difficile de lutter contre ce phénomène - mais ou bien à en retarder l'effet, ou bien à faire apparaître chez eux d'autres formes d'industries parfois moins liées à cette espèce d'effet de boule de neige, d'une nature différente, en tout cas faisables sur leur territoire dans des conditions à peu près économiques.

Le phénomène de l'Ontario est intéressant; d'ailleurs, sur un autre plan, pas seulement sur le plan industriel, il est intéressant sur le plan financier. Qu'est-ce que cela enlève au Canada, M. le Président - je le demande le plus sérieusement du monde - que la Colombie-Britannique ait interdit que le contrôle de Mac^Mmillan Bloedel soit transféré à Toronto? Je ne connais pas de thèse économique qui considère qu'il y a quelque économie que ce soit pour un pays à avoir le contrôle de toutes ses grandes entreprises à la même place. S'il y a un modèle économique qui justifie cela, je ne le connais pas.

Je comprends qu'on peut trouver cela choquant sur d'autres plans, mais sûrement pas sur le plan du fonctionnement de l'économie canadienne. Que le gouvernement de la Colombie-Britannique dise: J'ai besoin sur mon territoire d'un certain nombre de grands centres de décision économique, j'en ai un qui s'appelle Mac^Mmillan Bloedel, mais le contrôle de Mac^Mmillan Bloedel pourrait filer entre les mains de gens ailleurs; je vais faire en sorte que ce contrôle reste chez moi; je dis, M. le Président: Qu'est-ce que cela enlève au Canada? Je ne le vois pas. Je sais ce que cela laisse en Colombie-Britannique, mais je ne sais pas ce que cela enlève au Canada.

Des propositions fédérales, spécifiquement, empêcheraient des choses comme celle-là, des propositions fédérales qui consistent à dire: Si Toronto doit acheter Mac^Mmillan Bloedel, que Toronto achète Mac^Mmillan Bloedel. Il est évident que, dans la mesure où il y a une concentration financière pareille à Toronto, bien sûr, on comprend que l'Ontario ne s'oppose pas au document fédéral et qu'à peu près toutes les autres provinces s'y opposent.

En somme, M. le Président, le Canada a lutté, pendant le plus clair de son histoire, pour ne pas être américain. Mais là, il semble que le Canada ne comprenne plus qu'alors

qu'il a tellement lutté longtemps pour ne pas être ^aAméricain, les Néo-Ecossais luttent pour ne pas être ^tTorontois. C'est plus qu'une boutade que je donne là. Je vous rappelle qu'en 1958, à l'occasion de la présentation de la commission d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, la commission Gordon, la principale solution énoncée par cette commission pour le chômage dans les Maritimes, c'était de suggérer qu'on finance le ~~dévelop-~~
^{déplacement}
~~peuvent~~ des gens des Maritimes vers Montréal et Toronto où il y avait des "jobs".

On revient de très loin. Remarquez, ce n'est pas un document antédiluvien, cela fait 22 ans. En fait, on ne comprend pas le document fédéral pour toutes les raisons que je viens d'indiquer et pour une autre, aussi, que je trouve très frappante, ^{C'}c'est qu'à l'égard de l'économie, le gouvernement ^{fédéral}a des pouvoirs très étendus dans la constitution actuelle. Si vraiment le gouvernement trouve abusives des formes de discrimination à l'égard des capitaux ou de la circulation des produits, ou des services, ou des personnes, qu'est-ce qu'il a comme arsenal dans la constitution actuelle? Le droit le désavoue - on le dit désuet, mais il est dans la constitution, il est désuet parce qu'on ne s'en sert pas; c'est comme les batteries d'une lampe de poche, quand on ne s'en sert pas, il est évident que ça coule - le pouvoir déclaratoire et, d'autre part, la clause de paix, ordre et bon ^egouvernement. Qu'on ne vienne pas dire que ça ne sert pas, cela a été utilisé pour la ^eCommission des prix et des revenus il n'y a pas longtemps.

C'est-à-dire que le gouvernement fédéral a des pouvoirs qui sont extraordinaires. Quand on parle du pouvoir déclaratoire, comprenons-nous bien. Quand le gouvernement fédéral soutient, comme il a soutenu souvent dans le passé, ^{que}le phénomène des caisses populaires, ou le contrôle des provinces sur des sociétés de fiducie empêche de diriger correctement la politique monétaire par la Banque du Canada, il y a une chose très simple qu'il pouvait faire, ^{Paul}c'est de décréter, par son pouvoir déclaratoire, le crédit matière fédérale. Il ne l'a jamais fait. Il a chialé souvent contre le rôle des caisses ou des "near banks", c'était des quasi-banques, comme explication de l'inefficacité de la politique monétaire, mais il n'a jamais décrété le crédit, par exemple, en vertu du pouvoir déclaratoire.

Pourquoi est-ce que le gouvernement fédéral a laissé tomber des pouvoirs pareils en désuétude? Il est important de s'intéresser à la question. Pourquoi est-ce que ces pouvoirs à l'égard de l'économie, qui sont très réels dans la constitution, n'ont presque pas été utilisés?

Je soumetts, M. le Président, qu'il y a probablement une explication pour les derniers 20 ou 25 ans. Je ne veux pas remonter trop loin, mais pour le dernier quart de siècle, il y a probablement une explication excellente à ça. C'est que tout n'était pas mauvais dans la politique provinciale. C'est que certaines provinces se sont servies de techniques qu'on appelle aujourd'hui discriminatoire et on fait du travail pas mauvais. J'en prendrai deux exemples à cet égard: La Saskatchewan et la Nouvelle-Ecosse. Ce que le gouvernement Douglas a fait sur le plan de l'industrialisation de la Saskatchewan après la grande crise et les sécheresses des années 30 qui ont littéralement ruiné cette province-là, ce que le ^{Douglas} ~~gouvernement~~ et ses successeurs ensuite ont fait, sur le plan industriel, est, au Canada, proprement admirable.

Est-ce qu'on s'est suffisamment moqué de la façon dont ce gouvernement a établi une aciérie, là où il n'y avait ni minéral de fer ni charbon, en plein centre du continent; c'était inefficace et ridicule parce que c'était lancé par un gouvernement entre les vaches, d'une part, et le blé, d'autre part. Mais est-ce qu'on sait ~~qu'à l'heure actuelle~~ ^{le}, quant à savoir d'où vont venir les tuyaux pour le pipeline de gaz au Québec? Il y a deux usines au Canada qui peuvent nous les fournir: une en Ontario et celle-là, en Saskatchewan.

Je ne donne ça que comme exemple, (Ce que les gouvernements de la Saskatchewan ont fait depuis 20 ou 25 ans est proprement remarquable. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que M. Romanow, de la Saskatchewan, ait réagi aussi mal au document fédéral. Littéralement, ce que le fédéral faisait, c'était de giffler la Saskatchewan en disant: Vous avez fait un travail de cochon. Les gens de la Saskatchewan disent: Non, nous ne sommes pas de mauvais Canadiens parce que nous avons développé notre province, ce n'est pas vrai.

La Nouvelle-Ecosse, avec M. Stanfield, avant qu'il n'entre en politique fédérale, a eu, sur le plan des parcs industriels et sur le plan des incitations industrielles, une action spectaculaire, absolument spectaculaire.

Si, de temps à autre, ces gens-là, qui avaient un taux de chômage bien supérieur à celui du Québec depuis que les chiffres existent, si, depuis quelques années, de temps à autre, il leur arrive d'avoir un taux de chômage inférieur à celui du Québec, c'est à cause des politiques qui sont suivies depuis 20 ans, des politiques tout à fait discriminatoires dans le sens de ce que le fédéral énonce.

Et puis, au Québec, on s'est doté d'un certain nombre d'instruments qui, eux aussi,

sont évidemment discriminatoires. Il n'y a rien de plus discriminatoire, dans le sens fédéral par exemple, que l'intervention de SOQUEM dans les mines de sel des Iles-de-la-Madeleine. Il est tout à fait évident, en fonction du document fédéral, que compte tenu du fait qu'il y a déjà des mines de sel établies au Canada, qu'elles n'ont pas été financées par les subventions, qu'elles sont dans d'autres provinces, toute intervention du gouvernement du Québec pour financer sur une grande échelle ce projet lui donne un avantage par rapport aux autres mines et donc une mesure discriminatoire. C'est vrai. Est-ce qu'on est disposé à dire que ce projet ne devrait pas se faire aux îles avec ^{pas} ~~des~~ 20% de chômage ~~qui est-il?~~ On s'est doté, au Québec, de toute une série d'instruments de cet ordre et il nous en reste encore. On est loin d'avoir fini de s'être doté de tous les instruments. Il est évident que dans le domaine coopératif, on a encore pas mal de chemin à faire.

Il est évident qu'à partir ^{du moment} où le gouvernement fédéral littéralement giffrait les provinces de cette façon, il allait y avoir une levée de boucliers. C'est ce qui s'est produit, sauf en Ontario, et on comprend bien pourquoi. J'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure. [Ce que je viens de dire implique que le fédéral n'a raison sur rien. Là, il ne faut pas tomber non plus dans l'autre travers. Ce n'est pas parce que dans leurs documents ils exagèrent que sur le plan constitutionnel on doit simplement considérer qu'il n'y a rien à modifier. Il y a dans la thèse ~~je pense~~ du gouvernement fédéral un certain nombre d'éléments qu'il faut retenir et qu'on retrouve en particulier davantage à l'article 91 ^{qui est} ~~et dans~~ l'article 121. Par exemple, ² lorsque les clauses qui assurent une bonne circulation des produits au Canada a été rédigée dans la constitution, les services n'étaient commercés, pour ainsi dire, pas du tout. En 1867, les industries ^{de services} n'étaient pas très ^{répondus} ~~étendus~~. Il ne faut pas chercher de l'informatique à cette époque. Si bien que les clauses qui assurent une circulation raisonnable des produits à l'intérieur du Canada ^{ont} ~~été~~ ^{es} concentrés sur des produits dans le sens anglais "the hard goods" et il n'est pas du tout certain que le gouvernement fédéral peut être le chien ^{de garde} comme il l'est pour les produits, pour les industries de service.

Qu'il demande une extension des clauses de 1867 qui s'appliquaient aux produits, aux services, ^{me} me paraît pas être une demande déraisonnable. De la même façon, il est absurde de penser que nos lois anti-trusts au Canada restent essentiellement basées sur le Code pénal. La seule raison pour laquelle c'est basé sur le Code pénal, ^{c'est que} le fédéral ne veut pas que les provinces entrent là-dedans, comme le Code pénal est de juridiction fédérale, on ^{m'a} pu asseoir les politiques antitrusts fédérales là-dessus. Mais j'admets que les premières politiques antitrusts sont apparues il y a 82 ans ou 81 ans ^{je} je peux me tromper d'une année ^{j'} j'admets qu'après tout ce temps il serait peut-être temps de régulariser les choses, ~~et qu'en~~ ^{En} ce sens ^{par exemple,} je pense que c'est 91-2 ^{les} amendements proposés par le fédéral pour mieux assurer l'application des lois antitrusts fédérales, surtout là encore pour faire en sorte que ces lois antitrusts fédérales s'appliquent non pas seulement aux produits, mais aux services, ^{est} ~~est~~ raisonnable. Il n'est pas très intelligent de penser qu'à cause de la forme de nos lois et de notre constitution, le gouvernement fédéral est habilité à contrôler la concentration dans les petits pois, mais pas dans les assurances; parce qu'on en est là sur le plan juridique. Que le gouvernement fédéral dise: Donnez-moi au moins les instruments pour être capable de faire correctement ce que j'ai à faire, on ne peut pas être déraisonnable. Au fond, il y a un effort de modernisation ici de la Constitution canadienne qui est importante et qui, en tout cas, n'est pas illogique.

Je voudrais dire quelques mots de la politique d'achat, parce que, à travers tout ce système de discrimination que dénonce le gouvernement fédéral, il est évident que ~~les~~ ^{des} politiques d'achat par ~~des~~ ^{des} gouvernements semblent être la bête noire; c'est ça qui, clairement, a l'air de créer le plus de sang de punaise. Il s'agit, bien sûr, des politiques d'achat par les corps publics et il est important, avant de les condamner urbi et orbi, comme le fait le gouvernement fédéral, de se rendre compte d'où viennent ces politiques d'achat, pourquoi il y a des politiques d'achat au niveau des gouvernements.

On sait que l'essentiel de l'industrie canadienne s'est développé entre Windsor et Montréal, et, pendant très longtemps, l'essentiel de l'industrie a été là. Il était inévitable que les régions périphériques, les régions excentriques, devant cette énorme concentration qui existait entre Windsor et Montréal, cherchent à favoriser, chez elles, dans ces provinces excentriques, l'apparition d'un certain nombre d'industries, qui

n'étaient pas nécessairement moins bonnes canadiennes, parce qu'elles étaient loin - je reviens à mon analogie des balais tout à l'heure - mais qui ne seraient jamais venues dans ces régions excentriques, s'il n'y avait pas eu des moyens de venir les attirer. Un des moyens les plus évidents, c'était de dire: Nous, gouvernement de telle province maritime, nous allons utiliser l'argent de nos contribuables pour acheter surtout dans des entreprises qui sont établies chez nous. C'est comme ça que ç'a commencé, mais c'était encore très faible.

Le gouvernement de l'Ontario, de son côté, qui déjà, sauf pour la région montréalaise, avait le plus clair de l'industrie, a commencé sa politique d'achat il y a longtemps. En somme, il avait déjà, en pratique, le plus clair de l'industrie, mais il a orienté sa politique d'achat des corps publics pour l'accentuer. Cela a amené une situation extraordinairement curieuse où, même si Montréal était un centre industriel relativement développé, Montréal restait très imparfait sur le plan d'industries qui auraient dû être là et qui n'y étaient pas. C'est ça qui a causé l'apparition de la première politique d'achat au Québec, en 1962, par Hydro-Québec. Hydro-Québec est intervenue en 1962 parce que l'Ontario avait une politique d'achat féroce et il y a un tas d'hommes d'affaires, dans notre milieu, qui peuvent témoigner de ça. Je me souviens d'avoir vu, dans une des sociétés de la SGF, une usine qui vendait des isolateurs pour les lignes de transmission, usine établie au Québec, qui soumissionnait à Hydro-Ontario et qui se faisait renvoyer ses soumissions pas décachetées. Ce n'est écrit nulle part, sauf que ça se faisait tout le temps. [Alors, bien sûr, Hydro-Québec a fait la même chose et c'est comme ça que sont nées toute une série d'entreprises au Québec, qui ne sont pas mauvaises canadiennes parce qu'elles sont au Québec, elles opèrent aussi efficacement qu'avant, mais dans la mesure où les politiques d'achat de l'Ontario avaient tendance à les concentrer de l'autre côté, la politique d'achat de Hydro-Québec avait tendance à les ramener ici et, là, ç'a été l'escalade. Il y avait les excentriques ou les périphériques qui avaient commencé, il y avait l'Ontario qui se consolidait et il y avait le Québec qui entraînait là-dedans. Contrairement à ce qu'on pense, le Québec a été une des dernières provinces à entrer dans ce système, mais l'escalade s'est faite et, à l'heure actuelle, bien sûr, tout le monde est armé jusqu'aux dents. C'est là que l'Ontario a décidé de changer d'attitude, parce que, bien sûr, une fois que tout le monde avait une politique d'achat, qui en pâtissait?

La province qui au départ était prépondérante. Alors, là, nous voyons l'Ontario, depuis quelques années, d'une gentillesse prodigieuse, retournant au schéma de Ricardo ^{avec} (alacrité, là libre circulation. L'Ontario est même rendue au point où ~~elle~~^{il} nie en avoir une politique d'achat.

Nous nous trouvons toutes les autres provinces dans la situation d'être armées jusqu'aux dents devant quelqu'un qui a été le premier à s'armer jusqu'aux dents et qui dit: Regardez-moi, je suis nu. Il est évident qu'on me dira: Il y a dans ~~cette~~^{sa} politique d'achat, dans cette escalade, des abus. Bien sûr qu'il y a des abus, ça va de soi. Mais, il est clair aussi qu'on ne peut pas imaginer que le gouvernement fédéral, par un geste constitutionnel, liquide tout ça, à toute fin pratique, au profit de l'Ontario. Il ne faudrait pas être naïf à ce point-là. Encore une fois, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'abus, ça ne veut pas dire que l'escalade n'a pas été trop loin. Cela peut vouloir dire, cependant, que le désarmement doit se négocier. Je ne suis pas prêt à donner ma bénédiction à tout ce qui se passe dans ce domaine-là. On a vu des choses, à certains moments, passablement fofol^{es} et je ne parle pas du Québec ici, Je veux dire, j'en ai vu suffisamment dans les autres provinces pour savoir que là-dedans, encore une fois, le blanc et le noir, ce serait toujours un petit peu trop facile de raisonner dans cet ~~ordre~~^{des} ~~l~~^{termes}. S'il y a un désarmement sur le plan des politiques d'achat, il faut que ça soit négocié entre tous et surtout pas entre neuf qui disent: On en a, et la dixième qui dit: ~~Moi~~^{Moi}, je n'en ai pas. Certainement, une question comme celle-là ne peut se trancher par une sorte de geste constitutionnel qui ^{liens} ~~déli~~ toute intervention de ce genre. Parce que même une désescalade maintiendrait le fait que mon usine de balais en Nouvelle-Ecosse peut fort bien être protégée par des mesures comme celles-là et que ça n'affecte d'aucune espèce de façon la capacité de l'économie d'être prospère. Il y a un jugement économique à porter ~~ici~~.

A cet égard, je dois dire, M. le Président, que le rapport Pépin-Robarts a sur les politiques d'achat, à mon sens, une position plus raisonnable que le document fédéral. ~~Je ne veux pas dire par là,~~ Je ne ferai pas le plaisir à ma voisine d'en face de lui dire que j'approuve tout ce qu'il y a là-dedans, mais enfin je reconnais que "the rule of reason" a traversé le rapport Pépin-Robarts d'avantage que le papier fédéral. [Alors, M. le Président, ça nous amène peut-être à reconnaître ^{l'} et je crois qu'il va falloir le faire parce qu'au fond, quelles que

soient nos positions partisans là-dessus, l'avenir dure longtemps. Si on se débarassait d'un certain nombre d'instruments aujourd'hui, on le paierait tous, quelles que soient nos positions comme partis politiques. Il va falloir reconnaître rapidement et faire reconnaître le rôle essentiel des provinces dans le développement de leur territoire, sans exclure, bien sûr, des interventions fédérales dans ce domaine, sans dire: Le fédéral n'a pas le droit de s'occuper du développement régional, mais ~~de~~ dire: Les provinces ont, dans le développement régional, un rôle essentiel à jouer. Dans ce sens, ce qu'on trouve à la page 65 du livre beige me paraît assez raisonnable.

M. PARIZEAU: Reconnaître que le gouvernement fédéral, à côté de ça, et ça me paraît aussi important, dispose des pouvoirs fondamentaux à l'heure actuelle pour assurer le fonctionnement du marché commun; il les a, mais reconnaître aussi que ça a besoin d'être rajeuni. Cela, j'en conviens. Je pense qu'il faut reconnaître que le gouvernement fédéral a ~~les~~ ^{des} pouvoirs à l'égard de l'économie qui sont largement suffisants pour faire fonctionner le marché, mais qu'il y a ^{probablement} ~~vraiment~~ un certain nombre d'ajustements à faire pour rajeunir ^{ça} ou moderniser ça.

Troisièmement, je pense qu'il faut reconnaître que l'application des politiques d'achat ^P des pouvoirs publics, la réglementation des organismes professionnels, les pouvoirs relatifs au contrôle des sociétés - je vous donne trois exemple ici, mais qui me paraissent importants - peuvent certainement être mieux harmonisés ^{entre} ~~des~~ entre provinces qu'elles ne le sont à l'heure actuelle, mais là, elles vont avoir à l'être par le truchement des négociations.

M. PARIZEAU: Je disais que, troisièmement, les politiques d'achat ^P des pouvoirs publics, la réglementation des organismes professionnels et les pouvoirs relatifs au contrôle des sociétés peuvent sûrement être mieux harmonisés au Canada qu'ils ^{ne} le sont à l'heure actuelle, mais ^{ils} ~~doivent~~ l'être par négociation. On ne peut pas ^{par une} ~~avoir une~~ sorte de texte constitutionnel d'interdiction, ~~et~~ régler des problèmes à la fois de cette complexité et, d'autre part, des gestes provinciaux qui ont été à ce point utiles dans le passé. On ne peut pas ^{des reverser des les mains, simplement enlever ça.} ~~dire de refaire simplement le vaisseau~~.

Le 15 août 1980

M. PARIZEAU: M. le Président, j'aimerais en quelques minutes replacer dans son contexte la discussion que nous avons sur les pouvoirs économiques. Je pense qu'il faut revenir sur ce fait que les propositions fédérales d'amendement ont été déposées le 8 juillet, sauf erreur, sans préavis, sans indication, même que c'était, dans l'esprit du gouvernement fédéral, un morceau essentiel des négociations constitutionnelles qui, jusqu'alors, non pas seulement dans la phase que nous connaissons, ^{mais} dans la phase de la dernière année et demie, n'était jamais apparu dans le portrait. Encore une fois, j'ai utilisé hier soir l'image d'un pavé dans la mare; sans aucun préavis, deux amendements, ou des amendements à deux articles essentiels de la ^c constitution sont simplement déposés sur la table dans la troisième semaine de cette espèce de marathon qui avait lieu entre les délégations. Forcément, le ministre des Affaires intergouvernementales, comme le disait le député de Rouyn-Noranda, s'est immédiatement porté comme joueur de défense, ce qui était très rigoureusement son rôle. Quand le ^{«puck»} arrive, on trouve toujours utile d'avoir un joueur de défense devant les buts. Le problème ne consiste pas...

M. MORIN (Louis-Hebert): Est-ce que ça répond à votre question?

M. SAMSON: Ce qui est arrivé, vous allez peut-être trouver tantôt que

^{vous qui allez «poquer».}
c'est moi qui ~~vais~~ avoir les ^{«pucks»}.

LE PRESIDENT (M. Vaillancourt, Jonquière): A l'ordre, parce que l'arbitre ^{décerner} va ~~décerner~~ des punitions!

M. PARIZEAU: Il est donc évident que ^{dans} le cadre d'une discussion portant essentiellement sur le 91 et le 121, il était parfaitement inutile, dans les trois semaines qui ont suivi, de commencer à rouvrir tous les autres articles pertinents à l'économie dans la ^c constitution. ^{Ca} ce n'est pas de cela ^{que} le fédéral voulait parler. ^D Dans le rapport que nous faisons à la commission parlementaire, on fait rapport de quoi? Evidemment, on fait rapport de la façon ^{que} ^{«puck»} le ^{«puck»} est arrivé, de la façon ^{qui} on réagit et de la façon ^{que} tous les partis politiques ^{réagissent} à ce sujet. Je dois noter à cet égard, M. le Président, je pense, avec beaucoup de satisfaction, que tous les partis ici autour de cette table semblent ^{avoir} les mêmes objections fondamentales, si l'on veut, que nous ^{avons} libellés ^{des 91 et des 121} qui ont été déposés, ~~de 91 et de 121~~. Je pense que c'est quand même important de le souligner parce qu'effectivement, comme

M. PARIZEAU: ... aux libellés qui ont été déposés de 91 et de 121. Je pense que c'est quand même important de le souligner parce que, effectivement, comme j'ai essayé de le dire hier soir, si ces amendements à 91 et à 121 passaient tels qu'ils sont rédigés à l'heure actuelle, cela aurait des conséquences majeures sur les pouvoirs réels des provinces, en particulier dans le domaine du développement régional, mais dans d'autres domaines aussi comme, par exemple, le contrôle des investissements des sociétés.

Cela étant dit, je voudrais revenir sur certaines des choses qu'a dites le chef de l'Opposition officielle. Evidemment, je vais être obligé d'apporter un certain nombre de nuances, je m'en excuse, mais ce sont des choses qui sont relativement très complexes et on ne peut pas, en trois coups de cuillère à pot, régler certaines de ces choses-là. J'établissais un parallèle, hier soir, entre la façon dont fonctionne le marché commun au Canada et le marché commun aux Etats-Unis et je cherchais à indiquer qu'aux Etats-Unis, sans doute, il y a un marché commun qui fonctionne, mais qui est soumis à beaucoup d'imperfections. Dans ce sens-là, il faut éviter de contraster une sorte de marché commun au Canada qui serait très imparfait avec un marché commun américain qui serait beaucoup plus parfait. Sur ce plan, ce n'est pas exact. Le marché commun américain est soumis à toute espèce d'imperfection que nous connaissons au Canada. Quand je parle d'imperfections ici, je ne veux pas nécessairement utiliser ce terme comme péjoratif; il est évident qu'il y a des contrôles d'Etat aux Etats-Unis sur un certain nombre de considérations locales ou d'Etat qui les intéressent, et c'est utile, c'est nécessaire, même, que certaines de ces imperfections paraissent. A certains égards, cela va même beaucoup plus loin que chez nous.

Je vous signale, par exemple, qu'au Canada il n'y a pas de législation anti-trust de province alors qu'il y en a beaucoup aux Etats-Unis. La réglementation sur le commerce se trouve à être extraordinairement complexifiée par le fait que c'est à la fois sous la juridiction du gouvernement fédéral et sous les juridictions d'Etat. Donc, certains gestes commerciaux, tant que les tribunaux n'ont pas tranché, peuvent être tolérés par certains Etats, interdits présumément par la législation fédérale, et cela entraîne devant les tribunaux des cas qui dureront des années. Cela crée un climat d'incertitude au niveau des affaires qui va beaucoup plus loin que certains climats d'incertitude qu'on a eu l'occasion de dénoncer à certains moments depuis quelques années ici.

Cela étant dit, il n'en reste pas moins - et je suis d'accord avec le chef de l'Opposition officielle là-dessus - que le pouvoir du gouvernement américain, du gouvernement central sur l'économie est beaucoup plus grand qu'au Canada pour des

raisons qui ne tiennent absolument pas. Enfin, j'exagère en disant cela pour des raisons qui ne tiennent pas fondamentalement à la constitution, qui tiennent essentiellement au fait que le gouvernement fédéral américain est en face d'un très grand nombre d'Etats dont aucun n'a la taille relative, par exemple, du Québec ou de l'Ontario par rapport au gouvernement fédéral. Si vous voulez avoir une analogie quelconque aux Etats-Unis, il faudrait supposer que l'Etat de New York a 50 000 000 d'habitants et que la Californie en a 80 000 000. Le gouvernement fédéral américain ne serait pas le même, inévitablement.

D'autre part, le gouvernement américain a utilisé une technique de financement des Etats complètement différente de celle qui a été utilisée au Canada. Il n'y a pas de péréquation aux Etats-Unis, il n'y a pas de transfert inconditionnel, ça n'existe pas. Le gouvernement fédéral ne donne pas d'argent aux Etats en disant: Faites ce que vous voulez avec. Aux Etats-Unis, le gouvernement fédéral américain va dire, par exemple: Si vous voulez construire des routes selon mes normes, vous, l'Etat du Mississippi, êtes un Etat pauvre, et vous aurez 70% de subvention. Vous, l'Etat de New York, êtes un Etat riche, vous aurez 30%. En somme, les ajustements pour aider les régions aux Etats-Unis se font par des programmes conditionnels.

Le résultat est qu'une partie croissante des finances propres des Etats servent simplement à faire le "matching", si vous me passez l'expression, des subventions fédérales. Le résultat est qu'il y a certains Etats américains qui ramassent des taxes, à toutes fins utiles, pour faire la contrepartie de ce que le fédéral leur donne. Evidemment, parler de l'autonomie des Etats dans des circonstances pareilles devient extraordinairement douteux et c'est par ce canal-là que le pouvoir de l'Etat américain s'est établi, pas du tout par le canal de la construction ou très secondairement par le canal de la construction. Or, au Canada, nous sommes exactement en face de problèmes très sérieux d'une toute autre nature et qu'on peut difficilement régler en se concentrant sur la constitution seulement. Le fait que l'Ontario ait plus du tiers de la population du Canada fait de l'Ontario quelque chose d'énorme dans le Canada, qu'on le veuille ou non. Le fait que le Québec ait 25% de la population du Canada fait du Québec quelque chose d'énorme dans la Confédération canadienne, qu'on le veuille ou non.

D'autre part, le fait que les provinces aient passablement de ressources

M. PARIZEAU: ... de la population du Canada fait de l'Ontario quelque chose d'énorme dans le Canada, qu'on le veuille ou non. Le fait que le Québec ait 25% de la population du Canada fait du Québec quelque chose d'énorme dans la confédération canadienne, qu'on le veuille ou non.

D'autre part, le fait que les provinces aient passablement de ressources propres, autonomes entre les mains crée pour le gouvernement fédéral des problèmes de ~~management~~ de l'économie, d'administration de l'économie qui sont considérables, parce qu'il arrive assez fréquemment que les priorités des provinces et les priorités du gouvernement fédéral ne coïncident pas et que certaines des grosses provinces ont les moyens voulus pour faire en sorte que leurs priorités se réalisent, le fédéral cherchant aussi à réaliser les siennes. Quand c'est contradictoire, ça provoque un état de ~~chaos~~ ^{chaos}, qu'au fond, tout le monde connaît très bien.

A ça vient s'ajouter le fait que l'enrichissement de l'Alberta est en train de provoquer un déséquilibre financier majeur au Canada, le surplus de l'Alberta est largement supérieur à la totalité de tous les déficits des provinces à l'Est du Manitoba, et ~~est croissant~~ ce déficit budgétaire ~~est croissant~~.

L'Alberta pourrait supprimer tous ses impôts applicables aux particuliers et toutes ses taxes, demain matin, elle ne tomberait pas en déficit, son surplus baisserait. Le problème du recyclage des pétrodollars ne se pose pas seulement en Arabie, il se pose en plein Canada, à l'heure actuelle; le Heritage Funds ne sait pas où placer son fric, alors que le déficit fédéral en est rendu à une situation où à \$12 000 000 000 ou \$14 000 000 000 ~~le déficit au niveau du fédéral~~, on se trouve à avoir une espèce de gigantesque déséquilibre financier qui apparaît au Canada depuis quelques années.

Ces problèmes majeurs que je viens d'esquisser, c'est évident que ce n'est pas par des ajustements un peu ici et un peu là, dans la constitution, qu'on va les régler. Il y a des formes - je suis tout à fait d'accord avec le chef de l'Opposition officielle / là-dessus et jusqu'à un certain point, j'en avais parlé hier - de coordination intergouvernementale au Canada qui n'ont jamais existé et qui doivent trouver leur place quelque part, qu'on ne règlera pas par des questions constitutionnelles.

~~Il est évident, par exemple, que sur le contrôle des investissements et~~ Dieu sait ^{si} en période de récession, par exemple, ou d'inflation forte, le contrôle des investissements est nécessaire. ^{Or,} sur le plan du contrôle des investissements, qui est-ce qui fait des investissements publics au Canada? A Ottawa, c'est quoi? Le

ministère des Transports, le Canadien Nationale, le ministère des Travaux publics. Ajoutez à ça, comme investisseurs importants, deux ou trois ministères à Québec, deux ou trois ministères en Ontario, peut-être un en Colombie-Britannique, ^{les} villes de Montréal, ~~les villes~~ de Toronto, ^{de} Winnipeg ^{(et de} Vancouver, quelques sociétés d'Etat, les compagnies d'hydro. Mettez-en trois ou quatre et, avec ça, vous faites 80% de tous les investissements publics au Canada.

Or, la caractéristique du système canadien, c'est que ces gens-là ne ^{se} sont jamais rencontrés, jamais. On ne peut pas mettre dans la constitution: il est ordonné qu'à partir de demain matin, les municipalités, trois ou quatre ministères et les compagnies d'hydro se réunissent une fois par année pour agencer leurs programmes d'investissement. On ne mettra pas ça dans une constitution.

Il est évident que le "management" ^{des} investissements publics au Canada, tant que ces gens ne se réuniront pas, il n'existera pas. Je ne veux pas dire par là que les considérations constitutionnelles n'ont pas d'importance. Non, on le voit bien, quand, tous ensemble, autour de la table, à l'égard des articles 91 et 121, on exprime tous nos objections. La constitution peut faire un dommage important au fonctionnement de l'économie, au contraire, ça peut faciliter le fonctionnement de l'économie. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'on peut tout faire avec.

~~Cela dit~~ ^{Cela} dit, l'accent, je pense que nous le mettons tous dans des termes différents, reste fondamental sur le plan des discussions constitutionnelles et l'a toujours été, au Québec, quant aux pouvoirs que le Québec et les provinces, en général, doivent avoir sur le développement régional et sur l'aménagement du territoire. Beaucoup des listes de pouvoirs dont nous parlions tout à l'heure ^{ce qu'on a écouté} autour de la table ^{ce qu'on a écouté} sont simplement des précisions à apporter à ce principe fondamental que les provinces doivent avoir, être en mesure d'exercer une orientation prioritaire sur le développement régional.

Quand, par exemple, le chef de l'Opposition disait qu'il faut donner aux provinces la prépondérance dans le domaine de l'agriculture, je ne cite que quelques exemples, les politiques de main-d'oeuvre, le développement régional proprement dit, le transport routier, il donne une nomenclature de pouvoirs qui sont essentiels au développement régional et à l'aménagement du territoire. C'est logique et c'est normal.

Là-dessus, on peut dresser, tout autour de la table, des listes sur lesquelles on serait probablement capable de s'entendre assez rapidement, parce que ça correspond à quelque chose qui a toujours été exprimé entre nous au Québec. J'allais dire...

M. PARIZEAU: ... dresser tout autour de la table des listes sur lesquelles, finalement, on serait probablement capable de s'entendre assez rapidement parce que ça correspond à quelque chose qui a toujours été exprimé entre nous au Québec - j'allais dire - quels que soient les partis politiques. Evidemment, il peut y avoir des divergences. Le chef de l'Opposition officielle, par exemple, disait: Les pouvoirs d'incorporation sur les compagnies devraient être au Québec.

Dans la liste du député de Rouyn-Noranda, ça - comment dire - n'existait pas, mais ça ne serait pas très difficile pour nous de nous entendre sur des choses comme celles-là.

Fondamentalement, il faut s'entendre au départ d'une négociation qui ne porterait pas seulement sur les articles 91 et 121, comme c'est le cas à l'heure actuelle, mais dans une négociation élargie sur les pouvoirs constitutionnels à l'égard de l'économie. Je ne pense pas qu'on ait tellement de difficulté à s'entendre parce qu'encore une fois, tout le monde a à peu près toujours, dans le cadre fédéral, au Québec, on a à peu près toujours pensé les mêmes choses quant aux pouvoirs que les provinces doivent avoir à l'égard du développement régional et de l'aménagement du territoire. Si on peut remonter quinze ou vingt ans en arrière, on trouve toujours les mêmes choses.

Fondamentalement, vous trouverez, par exemple, dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, la Commission Tremblay - il y a quoi, 25 ans maintenant - un certain nombre de choses qui ont marqué profondément la pensée d'à peu près tous les Québécois là-dessus et qu'on traduit maintenant dans des termes différents, mais qui représentent le même genre d'orientation.

Ce que le gouvernement de Québec doit faire maintenant, si on peut amener le fédéral à nous enlever des jambes les articles 91 et 121 sujets aux ajustements qu'il faut dans ces secteurs et dont je parlais hier... Je reconnais que le gouvernement fédéral peut vouloir des ajustements raisonnables dans des secteurs comme ça, Mais, s'il nous enlève l'espèce de pavé, s'il retire le pavé de la mare, on va pouvoir commencer, sur le plan constitutionnel, au plan fédéral-provincial, un certain nombre de discussions, je pense, passablement plus larges.

Mon collègue des Affaires intergouvernementales aura peut-être à préciser dans quel genre d'échéancier il voit ça. Mon impression, c'est qu'évidemment ce n'est pas pour demain. Le gouvernement fédéral, à l'heure actuelle, a des priorités qui ne sont pas celles-là. Cela ne veut pas dire qu'on n'aura pas à discuter de nos listes sur le plan des pouvoirs économiques ici à l'Assemblée nationale. Cela veut simplement dire qu'aujourd'hui, chercher à s'entendre sur une liste détaillée, c'est

probablement tout à fait prématuré parce que les priorités du fédéral ne sont pas là pour le moment et qu'effectivement, dans les semaines qui viennent, mettons jusqu'au 12 septembre, on ne va pas, j'imagine, discuter très longuement aux tables fédérales-provinciales de l'incorporation des compagnies. Mais ça va venir. Il est évident que parce que ça va venir, il faut qu'on ait eu le temps de brasser ça entre nous pour être à peu près certain que les listes que nous présentons correspondent au ^{désir} du plus grand nombre de citoyens possible et de leur ^{repré-}sentant ^{élus}. Mais, encore une fois, je ne pense pas qu'on ait tellement de difficulté à faire ça.

Voilà, M. le Président, ce que je voulais dire en réponse aux interventions qui ont été faites jusqu'ici. Encore une fois, je termine en notant avec plaisir que sur quelque chose d'aussi fondamental que les amendements proposés par le fédéral aux articles 91 et 121, je pense que nous sommes à peu près sur la même longueur d'onde.

LE PRESIDENT (M. Vaillancourt, Jonquière): M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. SCOWEN: Merci, M. le Président. J'ai apprécié les commentaires du ministre des Finances ce matin et cela m'amène à poser la question: Pourquoi ^{t-il} a-t-il fait le discours ^{hier} hier soir? ~~Parce que~~ ^{sur le sujet en ce moment} Finalement, il a dit, je pense, en grande partie, tout ce qu'il y a à dire ^{ce matin, à ce sujet}. Hier soir, c'était une autre affaire et il faut que j'admette que depuis onze heures hier soir, j'ai un peu réfléchi sur le contenu de cette déclaration, de chercher quelques lignes conductrices et je ne les ai pas trouvées. [Ce matin, si je comprends bien, l'essence de la déclaration du ministre des Finances, c'est que, premièrement, cette question de libre circulation est très importante. C'est même quelque chose qui doit être dans une constitution. Deuxièmement, ^{c'est que} ~~le~~ ^{la} propos ^{ition} du fédéral n'est pas acceptable et que, troisièmement, c'est un sujet qui doit être abordé en conjonction avec la question de partage des pouvoirs économiques et dans un détail beaucoup plus approfondi que jusqu'à maintenant. Sur ces trois points, je pense que nous sommes ^{tout à fait} ~~parfaitement~~ d'accord. Par exemple, nous trouvons aussi - le chef de notre parti l'a dit déjà - que ~~le~~ ^{la} propos ^{ition} du fédéral n'est pas acceptable. Je veux signaler un aspect, en particulier, de ce ^{propos} ~~propos~~ ^{ition} que je trouve fondamental...